MAIRIE DE PARIS

**DIRECTION DE L'INFORMATION**
**ET DE LA COMMUNICATION**

**2012 DICOM 33** Conventions de partenariat pour l'opération Nuit Blanche 2012 (Samsung, BFMTV)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu du formidable succès qu'elle rencontre, la Ville de Paris a organisé cette année encore, l'opération Nuit Blanche (ci-après « l'Opération ») du 6 octobre 2012 à 19:00 au 7 octobre 2012 à 07:00. Cette manifestation phare de la vie culturelle parisienne permet d'ouvrir toutes formes de culture aux parisiennes et parisiens, et à tous les amoureux de Paris, dans des cadres parfois insolites et toujours remarquables.

La participation à l'Opération est relayée par des partenaires privés dont la démarche est en cohérence avec les valeurs et principes attachés à l'esprit de l'évènement.

Dans ce cadre, la Ville a établi des conventions de partenariat avec Samsung, BFMTV.

Compte tenu de ces éléments, j'ai l'honneur de vous proposer :
- d'approuver le principe et les modalités de ces conventions de partenariat avec Samsung, BFMTV
- de m'autoriser à les signer.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

**DIRECTION DE L'INFORMATION**
**ET DE LA COMMUNICATION**

**2012 DICOM 33** Conventions de partenariat pour l'opération Nuit Blanche 2012 (Samsung, BFMTV)

Le Conseil de Paris,
Siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le projet de délibération en date des 12 et 13 novembre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de partenariat pour l'opération Nuit Blanche 2012 avec Samsung, BFMTV, jointes en annexe, pour l'opération Nuit Blanche 2012.

Sur le rapport présenté par la Direction de l'information et de la communication au nom de la …….commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe des conventions de partenariat avec Samsung, BFMTV, pour l'opération Nuit Blanche 2012.

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de partenariat avec Samsung, BFMTV, pour l'opération Nuit Blanche 2012, jointes à la présente délibération.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.

Article 4 : Les recettes correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2012, chapitre 74, compte-nature 74-78.